

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal en vidéo conférence mercredi le 12 janvier 2022 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruno Therrien, Robert Paquette, Viky Goyette, Michael Dupuis-Souigny et Cathy Gauthier, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-huit heure quarante-cinq (18h45) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Déroulement de la séance
2. Adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.
3. Clôture de l'assemblée

2022-01-01

2. ADOPTION DU BUDGET POUR 2022

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé par monsieur Bruno Therrien et résolu à l'unanimité d'adopter le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 tel que présenté par monsieur Daniel

2022-01-02

14. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuis-Souigny et résolu à l'unanimité de lever la séance à dix-huit heure 55 (18h55).

Daniel Céleste,
Maire

Huguette Audet
Directrice générale

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.